REÇU EN PREFECTURE
le 23/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-013-211300082-20261016-2026_35-DE

MAIRIE d'AURONS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	
En exercice	15
Présents	14
Votants	15

L'an DEUX MILLE VINGT SIX,
Le 16 octobre 2026,
Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Sophie KERNEN.

N° 2026/35 -

Date de la convocation municipale : 12 octobre 2026

OBJET :
Reversement à l'association « PELIFEES Couture » des dons dans le cadre de la marche organisée pour Octobre Rose.

Présent(e)s :
Mmes Laetitia BAUDOT - Magali BERGUES – Emilie FRUTOSO-BERTERO - Yana GONDOVA - Sophie KERNEN – Manon MEYER - Aurore PIETTE - Caroline ROLLIN
MM. Marc BELLUAU - Daniel BOCCA - Dominique BONELLI - Sylvain GONDRY - Ugo MUCCIO - Roger OUILLASTRE – Stéphane ROLLIN.

Absent excusé :
M. Marc BELLUAU donne pouvoir à M. Sylvain GONDRY

Madame la Maire informe les membres de l'Assemblée qu'une marche a été organisée par la commune d'AURONS dans le cadre de l'opération **Octobre Rose**, campagne de sensibilisation au dépistage du cancer du sein et de soutien à la lutte contre cette maladie le vendredi 9 octobre.

À cette occasion, des recettes ont été encaissées par la commune au titre des participations versées par les participants à cette manifestation.

Afin de :

- Déterminer le montant destiné à être reversé à l'association « **PELIFEES Couture** », il convient de déduire des recettes encaissées les dépenses directement engagées par la commune pour l'organisation de cette manifestation, notamment les achats nécessaires à la préparation d'une soupe offerte aux participants de la marche et l'achat de lampions.

Le montant reversé à l'association « **PELIFEES Couture** » correspond ainsi au **solde net des recettes de la manifestation**, après déduction des dépenses engagées par la commune pour son organisation.

Le montant définitif du reversement s'établit comme suit :

Désignation	**Montant**
Recettes encaissées au titre de la manifestation	**186 €**
Dépenses engagées par la commune pour la manifestation : Préparation soupe	**41 €**
Lampions distribués	**25 €**
Montant net à reverser à l'association « PELIFEES Couture »	**120 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, l'exposé de Madame la Maire entendu,

REÇU EN PREFECTURE
le 23/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-013-211300082-20261016-2026_35-DE

- **Décide** de reverser à l'association « **PELIFEES Couture** » la somme de **120** € ;
- **Autorise** Madame la Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires au versement de cette somme à l'association « Fée Couture ».

Fait et délibéré à AURONS, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Secrétaire de séance

M. Daniel BOCCA

La Maire d'AURONS

MAIRIE D'AURONS (B.-du-Rh.)

Sophie KERNEN

➢ *Le maire d'Aurons certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'état et de sa publication*